

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44958</b>	<b>De M. François Ruffin ( La France insoumise - Somme )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Prix de l'essence pour les aides à domicile : un poisson d'avril ?</b>	<b>Analyse &gt; Prix de l'essence pour les aides à domicile : un poisson d'avril ?.</b>
Question publiée au JO le : <b>22/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François Ruffin interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le prix de l'essence pour les aides à domicile. M. le Premier ministre vient d'annoncer une « remise de 15 centimes du litre d'essence à compter du 1er avril 2022 ». Et il s'interroge : est-ce un canular ? Il est en effet contacté par des auxiliaires de vie, de la Somme et d'ailleurs, qui s'inquiètent dès maintenant, sans attendre le mois d'avril, pour leur porte-monnaie : « Je dois faire entre deux et trois pleins d'essence par mois à plus de 100 euros le plein en sachant que je suis à temps partiel ». Depuis début 2021, le carburant est passé de 1,40 euro le litre, à plus de 2 euros, soit une augmentation de +40 %. Avec des centaines de kilomètres à parcourir chaque mois, avec un tarif kilométrique bloqué à 35 centimes depuis dix ans et avec un salaire moyen de 670 euros, il est urgent que des décisions soient prises pour les auxiliaires de vie. Il a sollicité le président du conseil départemental de la Somme, Stéphane Haussoulier, qui lui indique qu'il va « agir pour soutenir le pouvoir d'achat des professionnels ». Mais « s'agissant d'une situation structurelle liée au contexte international, la réponse à cet enjeu devrait être pensée au niveau national : en tout état de cause, les collectivités ne peuvent pas revaloriser les barèmes des indemnités kilométriques ». M. le député ne comprend pas. Il ne comprend pas que M. le Premier ministre attende le 1er avril 2022. M. le député ne comprend pas que M. le Premier ministre ne propose que 15 centimes de réduction. Il ne comprend pas, surtout, que cette mesure ne soit pas ciblée : le touriste qui va se rendre au ski sera autant aidé que l'aide à domicile qui apporte du soutien aux personnes âgées de son coin ? À la place, il lui demande de relever, d'urgence, les barèmes kilométriques des professions et notamment des professions du soin, qui recourent à leur voiture personnelle.